

GRILLE TARIFAIRE AU 1^{er} JANVIER 2026**TERRITOIRE DE CREYSSE****TARIFS DU SERVICE AUX ABONNES**

La part collectivité est déterminée chaque année par délibération de la collectivité

Part collectivité	
• Abonnement	109,48 € HT
• Prix au m ³	1,3685 € HT

BORDEREAUX DES PRIX AUX ABONNES

Article règlement de service		Montant
4.4	Participation pour l'assainissement collectif (PFAC)	1 500,00 € TTC
5.3	Contrôle de conformité	175 € HT
5.3	Contre visite	70 € HT